Crise Covid-19, le salaire des cadres préservé

Après avoir revendiqué et obtenu le maintien des salaires à hauteur de 100 % pour tous les collaborateurs de France Télévisions.

Après avoir revendiqué et obtenu que ce soit notre employeur qui paye nos salaires, considérant que 85 % de nos ressources sont publiques ; il aurait été anormal de réclamer l'aide de Pôle Emploi pour le chômage partiel puisque c'est aussi de l'argent public.

Après avoir revendiqué et obtenu que les éléments variables de salaire liés à l'activité soient pris en compte dans les calculs.



Il restait à FO France.tv de revendiquer et d'obtenir grâce au dialogue social, le calcul de la part variable des Cadres, qui comme son nom l'indique est un élément variable du salaire basé sur des objectifs à atteindre. Cette part variable constitue un élément substantiel des cadres de France Télévisions.

Habituellement, le calcul de la part variable s'opère en deux temps : un bilan de l'année écoulée avec l'étude des objectifs de l'année passée en constatant si les objectifs ont été atteints ou pas ; puis la fixation des missions pour l'année à venir.

La direction annonce que pour 2020 l'entretien partagé ne portera que sur le bilan de l'année précédente. Ainsi, cela permettra de préserver la part variable des encadrants. Ces entretiens s'effectueront en visioconférence. Certains ont déjà débuté selon nos informations.

La deuxième partie des calculs de la part variable « repenser les objectifs » sera abordée plus tard, lorsque les incertitudes cette crise pourront être levées.

À FO, tous les salariés sont traités de la même façon…

Paris, le 21 avril 2020